



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré à la gestion (juin)

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 juin 2023, à 10 heures

Président : M^{me} Narváez Ojeda (Vice-Présidente) (Chili)

Sommaire

Débat sur le thème : « La transformation est possible – les actions du système du Conseil économique et social »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M^{me} Narváez Ojeda (Chili), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat sur le thème : « La transformation est possible – les actions du système du Conseil économique et social »

1. **La Présidente** dit que l'Assemblée générale, dans sa résolution 75/290 A, a demandé au Conseil économique et social de tenir, au cours du débat consacré à la gestion, une discussion afin de faire la synthèse des grandes idées émises par ses organes subsidiaires et les entités des Nations Unies sur le thème principal, de formuler des recommandations pratiques pour y donner suite et de soumettre ces dernières au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le présent débat est l'occasion de mettre en lumière les politiques et initiatives transformatrices mises en œuvre par le Conseil pour accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable sera décisif en termes de progrès, et la communauté internationale doit déployer des efforts concertés et entreprendre des actions transformatrices pour surmonter les nombreux défis qui subsistent. Le Programme 2030 doit continuer à servir de cadre d'orientation pour surmonter les crises, s'attaquer aux effets persistants de la pandémie et réaliser les transformations nécessaires. Le débat consacré aux questions de coordination du Conseil a souligné l'immense richesse de ses organes subsidiaires et des entités du système des Nations Unies en termes de connaissances et de compétences. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour aider les États Membres à respecter leurs priorités en matière de développement et à venir en aide aux personnes les plus défavorisées.

2. Les défis étant liés, les solutions, les outils et les initiatives qui permettront d'y faire face doivent l'être aussi. Les entités et les organes des Nations Unies doivent mettre fin au cloisonnement et à la fragmentation qui persistent et empêchent les dispositifs établis et les solutions de transformation émergentes de déployer tout leur potentiel. Ils doivent également faire tomber les principaux obstacles dans des domaines porteurs essentiels, comme ceux des données et des technologies numériques, mettre en place des institutions efficaces et des financements pour le développement durable, qui ont le potentiel nécessaire pour intensifier les efforts et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour ce faire, la coopération internationale devra être renforcée, de même que la cohérence et la coordination entre le Conseil, le système des Nations Unies et les institutions internationales de financement.

3. Lorsqu'elle examine les politiques mondiales d'aide au développement actuelles, la communauté internationale doit déterminer si elles ont permis de créer un environnement favorable et propice, si elles sont suffisamment souples et résilientes pour atteindre les objectifs au lendemain de la pandémie, si elles ont contribué à mettre en place un cadre institutionnel inclusif, juste, résilient et réactif, si elles ont intégré les nouvelles difficultés et possibilités telles que les changements climatiques et la transformation numérique, et si elles ont aidé les pays qui en ont le plus besoin. Si tel n'est pas le cas, les États Membres doivent continuer d'harmoniser leurs efforts pour réaliser la transformation nécessaire et mettre en œuvre des actions audacieuses et ambitieuses qui permettront de réaliser les objectifs d'ici à 2030. L'élaboration de politiques et la prise de décisions axées sur l'être humain sont essentielles à cette fin, tout comme un multilatéralisme inclusif, cohérent et coordonné, ainsi qu'un partenariat mondial efficace.

4. Le débat consacré aux questions de coordination a fait ressortir la nécessité de renforcer les actions concrètes et transformatrices pour accélérer la réalisation des objectifs. Un document annexe répertoriant les politiques et initiatives de transformation des Nations Unies a été préparé en vue de renforcer la collaboration entre les pays comme au sein de ceux-ci, ainsi qu'avec le système des Nations Unies. L'annexe, qui comprend plus de 105 politiques et initiatives émanant de 50 organes et entités, sera présentée au forum politique de haut niveau pour le développement durable, en même temps que le résumé du Président du Conseil.

5. Nombre de commissions techniques et d'organes d'experts ont organisé leurs sessions dans le sillage du débat consacré aux questions de coordination, dans le but de poursuivre l'examen des questions se rapportant au thème principal du Conseil et du forum politique de haut niveau. Le débat consacré à la gestion s'appuiera sur les discussions précédentes pour consolider les grandes idées émises sur le thème principal. Les intervenants partageront les politiques et initiatives transformatrices visant à accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et à faire progresser le Programme 2030, en s'appuyant sur les travaux de leurs entités et organes respectifs. Les discussions porteront sur plusieurs domaines transversaux, à savoir les institutions axées sur l'être humain et résilientes et les politiques tenant compte des risques, l'action climatique

et ses liens avec la protection de l'environnement, les données et la transformation numérique inclusive, et le financement et le renouvellement du multilatéralisme au profit du développement durable.

6. **M^{me} Mugwanja** (Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), intervenant par visioconférence, dit que le principal document d'orientation sur la prévention du crime et la justice pénale est la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que sa Commission a négociée. La Déclaration souligne que la mise en place d'institutions efficaces, responsables, impartiales et ouvertes à tous est essentielle à la réalisation de son mandat d'une importance cruciale.

7. À sa trente-deuxième session, la Commission a adopté six projets de résolution, notamment dans des domaines tels que l'égalité de la justice pour tous, la lutte contre la traite des personnes et le renforcement du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission a également adopté un programme global complet et prospectif pour le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu en 2026, qui s'inscrit dans un thème général, à savoir « Accélération de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'état de droit : protéger les personnes et la planète et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'ère du numérique ». En donnant la priorité à des institutions résilientes et axées sur l'être humain, ainsi qu'à des politiques tenant compte des risques, le système des Nations Unies jettera les bases d'un avenir plus sûr et plus prospère.

8. **M^{me} Amoroso Das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technologie au service du développement), intervenante, dit que le Conseil est très compétent pour analyser les politiques et donner des conseils sur les meilleures pratiques, mais que leur mise en œuvre au niveau national se heurte à bien des défis de taille, notamment en ce qui concerne le financement et l'allocation des ressources, la coordination et la collaboration, les cadres réglementaire et juridique, le développement des compétences et des talents, ainsi que la confiance publique et des considérations d'ordre éthique. Par ailleurs, la transformation numérique nécessitant des politiques nationales, l'entreprise pourrait s'avérer complexe pour les gouvernements. La Commission de la science et de la technique au service du développement a suivi la mise en œuvre et le suivi

des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par bon nombre d'entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et parties prenantes aux niveaux régional et international, et ce, pendant près de 20 ans.

9. La transformation numérique s'inscrit dans un contexte dominé par l'incertitude économique, des évolutions rapides et majeures dans l'espace numérique et des conflits entre le monde réel et le monde numérique. Le développement numérique exige de la communauté mondiale qu'elle agisse de façon solidaire dans le cadre d'une coopération numérique. On est encore loin d'une inclusion véritablement universelle dans l'économie numérique et les dimensions numériques doivent encore être pleinement intégrées dans les actions visant à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'égalité des genres et à lutter contre les changements climatiques. Les problèmes liés à la cybersécurité et à la cybercriminalité sont de plus en plus préoccupants. Sans une coopération mondiale, aucun de ces problèmes ne pourra être traité correctement. Alors que 63 % de la population mondiale est connectée, seulement 27 % des habitants des pays les moins avancés ont accès à Internet. Si rien n'est fait, la fracture numérique pourrait bien entraîner une fracture majeure en termes de développement et, ce faisant, bloquer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. Coopération numérique, partage des technologies et partenariats sont essentiels pour que les populations éloignées et mal desservies aient accès à Internet. L'adoption d'un pacte numérique mondial ouvrira des perspectives d'évolution à cet égard et les consultations en cours doivent définir les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde. La Commission serait ravie de mettre à profit son expérience et ses connaissances pour contribuer au succès de ce pacte.

10. L'un des effets les plus marquants du passage au numérique sur la société et la politique mondiale est l'apparition de conflits dans lesquels les technologies numériques jouent un rôle de plus en plus important. L'utilisation des technologies numériques est de plus en plus sophistiquée, qu'il s'agisse de cyberattaques, de vols d'informations sensibles ou du potentiel déstabilisant de la falsification des données et d'informations fallacieuses. Les technologies de l'information sont de plus en plus souvent des sources de conflit et des armes. Les pays qui n'ont pas les infrastructures de cybersécurité nécessaires pour se protéger de ces menaces risquent d'en pâtir de manière disproportionnée, amplifiant ainsi les déséquilibres de pouvoir au niveau mondial. Toutefois, les technologies numériques peuvent offrir des solutions dans les

situations de conflit, en favorisant le principe de responsabilité et l'établissement de la vérité, et en permettant de contester les récits dominants. Elles peuvent aider à consolider la paix ainsi qu'à documenter les atteintes aux droits humains et à les décourager.

11. Les répercussions multidimensionnelles des données numériques sur tous les aspects des sociétés et des économies continuent de justifier des débats mondiaux sur la réglementation et la gouvernance. La concentration géographique des innovations numériques et de la gestion des données, les problèmes de juridiction transfrontalière, les politiques en matière de concurrence, les droits des consommateurs et la modération des contenus sont autant de sujets de préoccupation. Les problèmes de réglementation qui en découlent sont très complexes, surtout lorsqu'il s'agit de faire respecter les règles au niveau international et de tenir compte des différentes lois et normes nationales. Les instances internationales examinent de plus en plus ces questions et prennent de plus en plus d'initiatives visant à traiter les dimensions éthiques des technologies émergentes, avec à la clé un risque de fragmentation dans le traitement de ces questions. L'économie des données pourrait bien être dominée par une poignée d'acteurs issus d'un petit nombre d'économies technologiquement avancées, dont les activités affectent directement la vie et les perspectives économiques des habitants des pays en développement. Compte tenu de son rôle de longue date dans la numérisation et le développement, la Commission doit pouvoir rassembler les parties prenantes pour qu'elles travaillent ensemble sur ces questions complexes et contribuent à l'élaboration de solutions qui profitent à la population mondiale.

12. La politique numérique actuelle est très éloignée de ce que les États Membres prévoyaient en 2005, lorsqu'ils ont adopté les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, dont le réexamen par l'Assemblée générale est prévu en 2025. Pour autant, l'Agenda de Tunis pour la société de l'information n'a rien perdu de sa pertinence et doit continuer à guider les efforts communs dans le domaine du numérique. Cet examen permettra d'avoir une vision claire et concrète des défis de la transition numérique et du développement, ainsi que des occasions manquées, des occasions qui se sont concrétisées ou des nouvelles possibilités. Ce faisant, il contribuera à renforcer le consensus mondial sur l'avenir de la société numérique, en accord avec le pacte mondial pour le numérique et d'autres processus mondiaux.

13. **M. Momeni** (Vice-Président du Forum des Nations unies sur les forêts), intervenant, dit que des forêts et d'autres écosystèmes en bonne santé sont

essentiels pour protéger la planète et renforcer la résilience face à la multiplication des crises climatiques, car ils offrent des solutions dans le domaine du développement durable. Le recul de la déforestation et une gestion durable des forêts permettraient à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, de construire des économies et des sociétés résilientes, de préserver la biodiversité et de lutter contre les changements climatiques. Les forêts peuvent aussi servir de tampon naturel contre la transmission des zoonoses et réduire le risque de nouvelles pandémies. Or, malgré leur importance capitale, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans de nombreuses régions et menacent la santé de la planète et de ses habitants. Pour surmonter les crises climatiques et environnementales et se relever totalement de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale doit inverser la tendance en mettant les écosystèmes sains et les communautés résilientes au centre de ses efforts pour lutter contre les changements climatiques et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

14. À cet égard, la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts qui s'est tenu récemment a recensé un ensemble de questions et de mesures forestières essentielles pour favoriser l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Les forêts et leur gestion durable participent grandement à la création de moyens de subsistance, au soutien de la bioéconomie, à la création d'emplois et au renforcement de la biodiversité, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'atténuation des changements climatiques et au renforcement de la résilience, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophes naturelles et d'autres événements extrêmes. Une gestion durable des forêts associée à l'augmentation du couvert forestier et des zones protégées aidera efficacement à relever des défis tels que la dégradation des terres, la perte de biodiversité et les changements climatiques. L'accélération de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) contribuera aussi à la réalisation des buts et objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

15. Les forêts et les moyens de subsistance des communautés locales sont menacés par la destruction des forêts en vue de leur conversion en terres agricoles, l'exploitation illégale des ressources forestières, la dégradation des forêts, les changements climatiques, la sécheresse, la prolifération des parasites et des maladies et les feux incontrôlés. Ces menaces et les facteurs de la déforestation doivent être traités selon une approche

paysagère globale et intégrée, notamment en mettant en œuvre des activités de gestion durable des forêts comme la conservation, le boisement, le reboisement et la restauration de paysages forestiers. Pour ce faire, les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres partenaires doivent prendre des mesures énergiques pour intégrer dans leurs stratégies nationales de développement à court et à long terme des solutions fondées sur les forêts. À l'approche du Sommet sur les objectifs de développement durable et de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, il est indispensable d'appeler clairement à l'action, afin de favoriser les pratiques concertées et de faire progresser le respect des engagements, des objectifs et des cibles au niveau mondial en ce qui concerne les forêts.

16. **M. Hanif** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), intervenant, dit que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale travaille sur le lien entre fiscalité et objectifs de développement durable en vue de renforcer la coopération internationale pour le développement durable et de contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Pour que cela soit possible, les Nations Unies doivent établir des normes et des politiques qui donnent des orientations pratiques visant à renforcer les capacités des pays à mobiliser efficacement les recettes, à lutter contre les flux financiers illicites, à construire des économies durables et résilientes et à s'engager sur la voie du développement durable.

17. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale s'attache principalement à mobiliser les ressources nationales en aidant les pays à élargir leur assiette fiscale, à renforcer leur administration fiscale, à lutter contre l'optimisation et la fraude fiscales et à utiliser la politique fiscale pour favoriser le développement durable en changeant le comportement des consommateurs et en offrant des incitations à l'investissement dans les énergies renouvelables. Il a élaboré des orientations pratiques à l'intention des gouvernements, des administrateurs fiscaux et des contribuables. Le Comité se penche aussi sur les questions relatives aux conventions fiscales et à la fixation des prix de transfert, tout en recensant les vulnérabilités et les perspectives, afin d'améliorer l'équité, la transparence et l'efficacité de leur fiscalité. Il a ajouté un nouvel article au Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, qui

visait à préserver les droits d'imposition des pays d'origine sur les revenus tirés d'activités n'exigeant pas une présence physique. Le Comité accorde une attention particulière au rôle de la fiscalité dans la réalisation de la transition énergétique et de l'action climatique ; il a mis à jour le manuel sur la fiscalité des industries extractives et élaboré un nouveau manuel sur la taxe carbone. Il a aussi élargi son programme de travail à d'autres préoccupations politiques des pays en développement, telles que celles relatives à l'impôt sur la fortune et aux impôts indirects.

18. Une approche unique étant impossible, les travaux du Comité s'appuient sur les différentes approches fiscales proposées au cours de ses délibérations. La résolution 77/244 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies que l'Assemblée générale a adoptée récemment a confirmé la nécessité et la possibilité d'adopter des approches plus inclusives et plus efficaces en matière d'élaboration de politiques et d'établissement de normes fiscales internationales. Le Comité a fait des recommandations spécifiques en prévision du prochain Sommet sur les objectifs de développement durable, à savoir que celui-ci devrait appeler sans ambiguïté à une coopération fiscale mondiale renforcée qui soit équitable, transparente et prise en charge par les autorités compétentes, et qui permette d'aider les pays en développement à générer des recettes et à lutter efficacement contre les flux financiers illicites. Ces forums devraient en outre être utilisés pour lancer une initiative mondiale de renforcement des capacités des autorités fiscales nationales, en vue de les aider à générer des recettes et à concevoir des politiques qui permettent de réaliser les objectifs de développement durable.

19. **M. Aliani** (Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), intervenant, s'exprimant en visioconférence, dit que la région Asie-Pacifique se débat avec des risques interdépendants, à savoir des risques de maladies, de catastrophes et de changements climatiques. Partout dans la région, les risques naturels et biologiques se traduisent chaque année par d'importantes pertes économiques, et la pandémie de COVID-19 a plongé des millions de personnes dans l'extrême pauvreté, exacerbé les inégalités et ralenti la réalisation des objectifs de développement durable. Au rythme actuel, 90 % des 118 objectifs mesurables du Programme 2030 ne pourront pas être réalisés dans la région, sauf à déployer des efforts concertés. Malgré tous ces obstacles, les pays de la région demeurent résolus à mettre en œuvre des solutions et à prendre des

mesures de transformation pour favoriser un redressement plus ouvert, plus durable et plus résilient. La transformation numérique est l'occasion de favoriser un développement inclusif. Toutefois, si la région a enregistré des progrès en matière de desserte numérique depuis le début de la pandémie, tous les pays n'en ont pas bénéficié de la même manière et la fracture numérique s'est creusée à l'intérieur des pays et entre eux.

20. La CESAP a axé l'appui intergouvernemental, les supports de connaissances et la coopération technique sur la facilitation des transformations nécessaires à la réalisation des objectifs. Elle aide les pays à mettre en place des systèmes de protection sociale universels et à concrétiser le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. La Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) donne des orientations pratiques pour promouvoir un développement incluant le handicap. La CESAP soutient la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) au niveau régional, en élaborant un plan d'action pour la mise en place d'alertes précoces pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique. Elle s'efforce d'augmenter les contributions déterminées au niveau national afin d'accélérer la décarbonation de l'économie, en élaborant des stratégies et des plans qui favorisent une mobilité intelligente, ainsi qu'un mécanisme régional de lutte contre la pollution de l'air. L'initiative Asia-Pacific Green Deal for Business (Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises) du Réseau des entreprises durables de la CESAP a créé une dynamique en faveur de l'intensification des initiatives de durabilité et des mesures de décarbonation dans le secteur privé.

21. Afin de tirer parti du potentiel de la numérisation et de la transformation numérique, la CESAP soutient les pays dans le cadre de son initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, le but étant de transformer la fracture numérique en dividende numérique, en faisant par exemple la promotion de points d'échange Internet sous-régionaux. Elle coopère avec ses États membres pour qu'ils alignent leurs politiques nationales de relance sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris, et renforcent et augmentent le financement du développement durable. L'outil de modélisation macroéconomique qu'elle a conçu est utilisé pour simuler les effets socioéconomiques et environnementaux des différents scénarios de politique économique. La CESAP aide les pays à concevoir des mécanismes de financement novateur et a collaboré avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour mettre en place des échanges de dettes contre des

mesures d'adaptation aux changements climatiques. Elle coopère actuellement avec quelques pays, à leur demande, pour aider les acteurs nationaux à émettre des obligations liées aux objectifs de développement durable.

22. Le Conseil et ses organes subsidiaires, y compris les commissions régionales, sont les plateformes mondiales et régionales les plus inclusives pour la recherche de consensus et à ce titre, elles jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'établissement de normes mondiales et régionales. La CESAP coordonne les activités des cinq commissions régionales, en se concentrant sur les trois priorités fixées par les États Membres, à savoir la contribution au Sommet sur les objectifs de développement durable, des ambitions plus grandes pour la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Sommet sur l'ambition climatique et la dynamisation du financement du développement durable. Le moment est venu d'accélérer la transition vers des économies et des sociétés à faibles émissions de carbone, résilientes face aux changements climatiques, inclusives et durables.

23. **M. Prabowo** (Indonésie) dit que le débat consacré aux questions de coordination et les discussions du Conseil qui ont suivi ont clairement montré que le statu quo n'est pas envisageable et que des mesures transformatrices sont urgentes. Pour ce faire, il faut pleinement tirer parti du potentiel du Conseil et de ses organes subsidiaires pour proposer des politiques de transformation et optimiser la richesse des ressources, des compétences et du savoir-faire du système, en supprimant les cloisonnements et en renforçant les synergies et la cohérence. Le Conseil doit jouer un rôle central dans le traitement de la question urgente du financement du développement, grâce à son autorité intellectuelle et à sa capacité à créer des synergies et à mobiliser des ressources. Il doit aussi jouer un rôle moteur dans la réforme des institutions financières internationales.

24. Il faut aider les pays à exploiter de nouvelles sources de croissance économique et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, l'Indonésie prévoit de poursuivre sur la voie de la croissance et de l'industrie vertes, de renforcer les industries en aval, de soutenir les microentreprises et petites et moyennes entreprises, d'optimiser la transformation numérique et de faire progresser l'inclusion financière. Le Conseil et ses organes subsidiaires peuvent aider les pays à développer des secteurs à fort impact, ce qui leur permettra d'améliorer leur capacité à distribuer des ressources et d'accélérer la croissance durable. Les commissions régionales doivent

avoir davantage de moyens pour jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de nouveaux modes de financement, en mettant en relation les pays de la région avec les entités des Nations Unies, les institutions financières et le secteur privé concernés, en vue d'exploiter de nouvelles sources de croissance et de mettre en place des systèmes d'alerte précoce visant à renforcer la résilience régionale en cas de nouvelles crises.

25. **M. Kaspar** (Représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) dit que le Conseil doit fournir des orientations substantielles au système des Nations Unies pour le développement, sous la forme de résolutions et de décisions, et veiller à la cohérence des messages qu'il envoie à ses organes subsidiaires. Le Conseil doit utiliser pleinement les informations générées par ses commissions techniques et organes d'experts et les communiquer de manière appropriée, de manière à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le récent examen de ses organes subsidiaires a souligné la nécessité de maintenir un contact étroit avec ceux qui ne sont pas basés à New York en leur demandant de faire rapport directement au Conseil, suivant l'exemple donné la veille par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

26. Le Conseil a convoqué une réunion spéciale en mai 2023, dans le cadre de ses efforts pour promouvoir des politiques et des initiatives transformatrices déterminantes visant à accélérer le redressement après la pandémie de COVID-19 et à faire avancer le Programme 2030. En 2018, il avait approuvé les 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable énoncés par le Comité d'experts de l'administration publique. Le quatrième principe, relatif à l'intégrité, recommandait des mesures anticorruption très pertinentes, telles que des codes de conduite des agents publics, l'ouverture des marchés publics à la concurrence, des politiques de lutte contre les conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte et une rémunération adéquate pour les agents de l'État. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale fait œuvre de pionnier avec ses travaux dans le domaine des crimes contre l'environnement, un domaine prioritaire du redressement durable. La prévention du crime et la justice pénale sont des éléments essentiels pour le redressement après la pandémie et la réalisation des objectifs. Bon nombre de ces objectifs et de leurs cibles sont interdépendants et le Conseil peut jouer un rôle essentiel dans la coordination des politiques mondiales et la suppression des cloisonnements. Bien que le rapport de synthèse sur les contributions des commissions techniques fournisse de

nombreux exemples utiles à cet égard, il aurait été préférable de mettre davantage l'accent sur les actions.

27. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) déclare qu'il est encore possible de respecter pleinement le Programme 2030, en adoptant des solutions innovantes et audacieuses et en s'appuyant sur les méthodes de travail et les mécanismes existants. Une approche plus scientifique des enjeux que doit relever l'humanité, y compris le passage de solutions à court terme à des solutions à long terme, s'impose. Dans cette optique, il faut solliciter davantage les compétences universitaires de différentes régions et de différents pays ayant des modèles de développement socioéconomique différents. Le secteur public joue un rôle toujours plus important, que ce soit au niveau national – pour la prise de décision concernant le développement durable – ou au niveau international, qui exige que les réponses à de multiples défis soient coordonnées. La pandémie de COVID-19 et les crises qui ont suivi ont montré que les structures existantes n'avaient pas été à la hauteur de leur potentiel. Le rôle de coordination du Conseil est donc particulièrement pertinent, surtout au vu de la dimension de plus en plus régionale du développement durable.

28. Malgré les obstacles artificiels à sa participation en tant que membre du Conseil, la Fédération de Russie reste attachée à une coopération dépolitisée avec le Conseil et ses organes subsidiaires. Si les Nations Unies jouent un rôle essentiel et sont au cœur du multilatéralisme, le Conseil est au centre de leur action dans le secteur économique, en tant qu'instance de premier plan du multilatéralisme. C'est d'autant plus vrai au vu du manque de confiance actuel et de l'érosion du multilatéralisme et de la coopération internationale dépolitisée. Dans ces conditions, le Conseil et ses organes subsidiaires doivent s'efforcer de rapprocher les différents points de vue, de coordonner les efforts et de donner la priorité à la coopération internationale dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le manque de confiance tient souvent aux différentes interprétations par les États Membres de concepts fondamentaux inscrits dans le Programme 2030, notamment la notion d'inégalité, ou au fait qu'ils commencent à s'écarter des conceptions établies du rôle central des Nations Unies, de la coopération mutuellement bénéfique, de la non-discrimination et du non-recours à des mesures coercitives unilatérales. Le Conseil doit faciliter la recherche d'un dénominateur commun acceptable par tous, compte tenu de sa fonction unique en matière de coordination de l'appui technique, du renforcement des capacités, et de sa capacité à attirer les investissements et à créer des emplois.

29. **M. Beynon** (Observateur du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) dit que les crises climatiques, les crises de la biodiversité et la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence les effets délétères de l'incapacité de l'humanité à comprendre et à gérer les facteurs de risque. Les débats sur les politiques tenant compte des risques et la résilience doivent prendre en compte le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui devrait être intégré dans tous les efforts en faveur du développement, de l'action climatique et du financement. Des programmes, politiques et investissements tenant compte des risques sont indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et aux travaux du Conseil au sein du système des Nations Unies.

30. La déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) adoptée récemment a rappelé qu'il ne suffisait pas de riposter en cas de catastrophes, mais qu'il fallait aussi gérer activement les risques et surtout empêcher qu'elles se produisent. La prévention suppose une approche multirisque, axée sur les risques environnementaux, technologiques et biologiques. Pour cela, il faut élargir l'accès aux données sur les pertes dues aux catastrophes et renforcer les capacités d'analyse des risques et des données sur les risques. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aide plusieurs États Membres à utiliser l'outil Risk Information Exchange, un registre des données sur les risques de catastrophe, de manière à ce que les structures gouvernementales élaborent des politiques tenant compte des risques. Il faut aussi améliorer les cadres juridiques afin d'apporter des changements structurels durables qui intègrent la réduction des risques dans les politiques. La législation et la réglementation doivent établir le principe de responsabilité et les obligations en matière de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe coopère avec de nombreux gouvernements pour leur apporter un appui technique, renforcer leurs capacités et examiner leur législation.

31. Le système financier mondial doit être réformé, de manière à évaluer plus précisément les risques et à prendre en compte les risques multirisques dans toutes les décisions financières. Les catastrophes coûtent cher à l'économie mondiale. Il faut donc s'attaquer à la vision à court terme des dysfonctionnements du marché, de manière à prendre en compte correctement et à divulguer les risques dans les décisions d'investissement et les transactions financières. Un

Comité consultatif des placements a été créé et chargé d'examiner la réduction des risques dans le secteur financier et son intégration dans les activités des acteurs du marché des capitaux et de toutes les catégories d'investisseurs.

32. **M. Martinez Badillo** (Observateur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) dit que, conformément au Pacte de Bridgetown, les États membres de la CNUCED se sont engagés à relancer son mécanisme intergouvernemental, afin de procéder aux transformations nécessaires pour consolider les résultats des réunions en termes de qualité. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a examiné la possibilité de renforcer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et recommandé de faciliter un traitement sûr, rapide et méthodique de la dette, en faisant largement participer tous les créanciers, à des conditions comparables. Le Groupe a demandé d'autres engagements, l'octroi de financements à des conditions favorables par les banques multilatérales de développement et la prise en compte de critères de prêt qui ne se limitent pas au produit intérieur brut. Il a aussi demandé que soient analysés les avantages et les coûts des instruments innovants de financement du développement, en fonction des priorités nationales.

33. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique est récemment convenu que la transformation numérique pouvait bénéficier à tous. Pour ce faire, il faudra intensifier le dialogue mondial et la coopération internationale, afin d'élargir et de renforcer la participation réelle des pays en développement. Il faudra également mieux comprendre la gouvernance des données, en reconnaissant le caractère multidimensionnel des données et les différentes perspectives des nombreuses parties prenantes, ainsi que des efforts pour mesurer la valeur du commerce en ligne et de l'économie numérique et évaluer comment cette valeur pourrait être utilisée à des fins de développement.

34. Le Conseil du commerce et du développement a examiné la transition vers une économie sobre en carbone dans les pays les moins avancés et ses incidences sur la transformation structurelle ; il a fait remarquer que l'utilisation d'instruments politiques à des fins environnementales susceptibles de peser sur le commerce international pouvait avoir des effets pervers pour les pays partenaires, en particulier les pays les moins avancés. Ces effets doivent être corrigés pour que les pays concernés puissent poursuivre efficacement

leur transformation structurelle et la diversification de leur économie. Le Conseil a également examiné le rôle du commerce des services dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et a reconnu que les incertitudes en termes d'infrastructures juridiques, réglementaires et financières étaient autant d'obstacles que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait lever. Le Conseil poursuivra ses travaux lors de son prochain débat de haut niveau sur les priorités de la décarbonation et les défis de l'économie bleue, et proposera à nouveau un point de l'ordre du jour sur l'évolution du système commercial international dans une perspective de développement. Dans le cadre de sa revitalisation, le Conseil entend approfondir la prise en compte des décisions adoptées d'un commun accord et renforcer ses liens avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

35. **M^{me} Mugwanja** (Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), intervenant par visioconférence, déclare que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'attaque aux crimes contre l'environnement dans le cadre de débats d'experts sur la prévention et la répression de ces crimes et sur le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Le problème sera également examiné lors du prochain Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres doivent intégrer la prévention du crime et la justice pénale dans leurs plans de relèvement après la COVID-19 en continuant à appliquer les mesures efficaces adoptées pendant la pandémie et en les renforçant, notamment l'utilisation des nouvelles technologies pour assurer la continuité des services de prévention du crime et d'appui, ainsi que l'accès à la justice à distance. Ils doivent allouer des fonds suffisants dans les budgets nationaux au renforcement de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, ce qui leur permettra d'être mieux préparés à faire face aux défis à venir.

36. **Mme Amoroso Das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technologie au service du développement) dit que le statu quo n'est plus possible et que la transformation est essentielle. Cette transformation passera par la mise en œuvre de politiques nationales. Les organes subsidiaires du Conseil font un travail remarquable en veillant à la bonne mise en œuvre des politiques nationales, comme en témoignent de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil. Il est difficile d'évaluer les résultats de leur travail, en particulier depuis la fin de la pandémie de COVID-19. Les organes subsidiaires doivent conjuguer leurs efforts sous l'égide du Conseil, en vue d'élaborer un plan d'action visant à orienter l'élaboration des

politiques nationales et à réinventer le multilatéralisme. Pour être efficaces, ces efforts nécessiteront une coopération Nord-Sud et Sud-Sud, sous la forme de réunions supplémentaires, de partenariats, d'ateliers et d'autres initiatives innovantes.

37. **M. Momeni** (Vice-président du Forum des Nations Unies sur les forêts) déclare que le déboisement et la dégradation des forêts restent des défis majeurs à l'échelle mondiale. Le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) fournit un cadre international pour surmonter ces défis et promouvoir une gestion durable des forêts. Le manque de moyens efficaces et solides pour le mettre en œuvre entrave la réalisation des objectifs liés aux forêts. Il est important de soutenir le multilatéralisme et la solidarité internationale et régionale. Les commissions régionales et les commissions techniques du Conseil ont un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à mettre en œuvre des plans forestiers nationaux et régionaux. Le Conseil pourrait faciliter la coopération internationale en vue de créer un environnement propice à la réalisation des objectifs convenus au niveau mondial.

38. **M. Hanif** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) dit qu'il est difficile de veiller à ce que les autorités nationales tiennent compte des recommandations normatives du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies lorsqu'elles élaborent leurs politiques. Rares sont les gouvernements à avoir souscrit aux principes de la lutte contre la corruption et les orientations dans le domaine de la technologie n'ont pas encore eu d'impact sur l'élaboration des politiques nationales. Il est difficile aussi de garantir la cohérence des politiques entre les différents secteurs. Les politiques fiscales ne doivent pas être incompatibles avec les objectifs fiscaux ou les subventions destinées aux populations vulnérables. Si les organes subsidiaires du Conseil ont réussi à proposer des approches intersectorielles efficaces, celles-ci doivent aussi être correctement appliquées au niveau international et au niveau national. Le Conseil et ses organes ont fait de nombreuses propositions pour améliorer la coopération fiscale internationale et la cohérence des politiques, mais c'est aux États Membres qu'il incombe de faire avancer ces idées par leurs décisions. Le Conseil et ses organes devraient pouvoir cerner les tendances futures et les besoins en fonction des risques afin de permettre aux pays de mieux faire face aux chocs imprévus.

39. **M. Aliani** (Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), intervenant par visioconférence, dit que les

commissions régionales peuvent jouer un rôle crucial en mettant en évidence les liens entre les processus d'établissement de normes aux niveaux international et régional. Elles peuvent contribuer à renforcer ces liens importants et à les transposer dans les politiques nationales au niveau de chaque pays et dans d'autres organisations intergouvernementales au niveau sous-régional. Sachant qu'il est souvent plus facile de parvenir à un consensus aux niveaux sous-régional et régional qu'au niveau international, les expériences sous-régionales et régionales pourraient contribuer à concevoir des processus internationaux d'établissement de normes. En travaillant en étroite collaboration avec le système des Nations Unies et le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les retours d'expérience pourront à leur tour être appliqués au niveau national.

La séance est levée à 11 h 30.